



**ARRETÉ FIXANT LE
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024.
AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de PEYSSIES,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

A R R E T E :

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	FILIERE ADMINISTRATIVE
MAILLOT PINOT Gilberte	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à PEYSSIES, le 24 janvier 2024.